

Rôle de la séance publique du 19/09/2025 à 10h00

Président : Monsieur le Président QUILLÉVÉRÉ
Assesseurs : Monsieur DERLANGÉ et Monsieur VIEVILLE
Greffière : Madame DAOUD

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU**01) N° 2401960 RAPPORTEUR : M. DERLANGÉ**

Demandeur SA CAFICO Me DOUET
Défendeur MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE
LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

La SA Cafico demande à la cour d'annuler le jugement n° 2101707 du 3 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande sollicitant la décharge en droits des cotisations supplémentaires d'impôt sur les sociétés auxquelles elle a été assujettie au titre des exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017.

02) N° 2401985 RAPPORTEUR : M. DERLANGÉ

Demandeur M. et/ou Mme C Pierre Me DOUET
Défendeur MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE
LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Requête de M. et Mme C contre le jugement n° 2102674 du 3 mai 2024 du tribunal administratif de Caen en tant qu'il a rejeté leur demande de décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux, en droits et pénalités, auxquelles ils ont été assujettis au titre de l'année 2016.

03) N° 2402819 RAPPORTEUR : M. DERLANGÉ

Demandeur MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE
LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Défendeur SAS CENTIGON HOLDINGS FRANCE DENTONS EUROPE
(AARPI)

Requête du ministre de l'économie, des finances et de la relance contre le jugement n° 2104364 du 29 mai 2024 du tribunal administratif de Rennes en tant qu'il a accordé à la SAS Centigon Holding France la décharge des retenues à la source qui lui ont été réclamées au titre des années 2012 et 2013, à raison des dividendes versées à la société anonyme de droit belge Carat Belgium Holding, ainsi que des pénalités correspondantes.

Rôle de la séance publique du 19/09/2025 à 11h00

Président : Monsieur le Président QUILLÉVÉRÉ
Assesseurs : Monsieur DERLANGÉ et Monsieur VIEVILLE
Greffière : Madame DAOUD

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU**01) N° 2403538****RAPPORTEUR : M. VIEVILLE****RENVOYÉ**

Demandeur	SEDEMIENT ISOTOPE "SEDISOR"	SELARL BRETLIM FORTUNY
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE MINISTERE CHARGE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS	

Requête de la SARL Sédiment Isotope Origine (SEDISOR) contre le jugement n°s 2200898, 2204878, 2205286 du 16 octobre 2024 du tribunal administratif de Rennes en tant qu'il a rejeté sa demande à titre principal du remboursement d'une créance de crédit d'impôt "recherche" au titre des 'années 2019 à 2021 et à titre subsidiaire que soit ordonnée, une expertise afin de déterminer le temps de travail consacré à la recherche.

02) N° 2403517**RAPPORTEUR : M. VIEVILLE**

Demandeur	SASU JNL AUTOMOBILES	COGEP AVOCAT
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

Requête de la SASU JNL AUTOMOBILES contre le jugement n° 2003194 du 17 octobre 2024 du tribunal administratif de Nantes en tant qu'il a rejeté sa demande de décharge des rappels de taxe sur la valeur ajoutée réclamés au titre de la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, ainsi que des pénalités correspondantes.

07) N° 2500635

RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur PREFECTURE DE LA SARTHE

Défendeur Mme D Gbenet Karel Sandra

Me WOZNIAK

Le préfet de la Sarthe demande à la cour d'annuler le jugement n° 2405162 du 30 janvier 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé l'arrêté du 28 février 2024 portant refus de titre de séjour et l'arrêté du 11 mai 2023 portant refus de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi, et de confirmer le renouvellement d'assignation à résidence pour Mme Gbenet Karel Sandra D .